

Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS
ET A LA GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE
PUBLIC DE DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES
GESTIONS BUDGETAIRES
2016 & 2017

(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMUNE DE POBE

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	13/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
X Rapport définitif	15/06/2020

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II.	OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017	5
III.	ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV.	DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE.....	12
V.	CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	13
5.1.	Exhaustivité des pièces demandées.....	13
5.2.	Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM).....	13
5.3.	Appréciation du respect des délais de passation.....	13
5.4.	Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	14
5.5.	Appréciation des constats sur la revue de conformité	14
VI.	CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC	31
VII.	CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE.....	31
VIII.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	32
8.1.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes	32
8.2.	Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur.....	32
8.3.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes.....	35
8.4.	Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés.....	36
8.5.	Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés.....	39
IX.	ANNEXES	40

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**

08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n° 066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20 février 2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différentes communes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 2), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de la commune de POBE.

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité ;
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue ;
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation ;
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière ;
- vii. Analyse de la performance des AC ;
- viii. Annexes.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de la commune de Pobè pour les exercices budgétaires 2016 & 2017.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Gestion	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	11	281 537 501
	Marchés de la population mère	18	303 992 181
	%	61,11%	92,61%
2017	Marchés audités	16	392 936 372
	Marchés de la population mère	25	451 693 548
	%	64,00%	86,99%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la commune de Pobè sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

NB : Un (01) marché d'AOO dont le montant ne figure pas sur la liste n'a pas été communiqué. Il porte la référence n° 144/022/MP/SG/SAF/E-S-PRMP du 12/10/2016 et n'a donc pas été pris en compte dans nos conclusions.

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOO	7		3	3	1
3	DC	4			4	
Total général		11	0	3	7	1
%		100%	0%	100%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Défavorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que la totalité des procédures n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ **Gestion budgétaire 2017**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la commune de Pobè sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

NB : Un (01) marché d'AOO d'un montant de 6 298 305 FCFA n'a pas été communiqué. Il porte la référence n° 114/847/MP/SG/SAF-DMCM du 02/08/2017 et n'a donc pas été pris en compte dans nos conclusions.

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOO	14	1	6	3	4
2	DC	2			1	1
Total général		16	1	6	4	5
%		100%	6%	94%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Défavorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que la majorité des procédures n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

✓ **Fondements des opinions**

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de la commune de Pobè conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés par l'Autorité Contractante, nous avons demandé et obtenu l'ensemble des marchés passés. Ensuite, nous avons procédé à un rapprochement de cette liste à celle qui nous a été communiquée par la DNCMP. Ce rapprochement a permis d'obtenir une liste complète des marchés de l'Autorité Contractante. A cet effectif total, devraient s'ajouter éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Avenant	31 996 326	1	31 996 326	1	100,00%	100,00%
	DC	53 181 706	10	30 727 026	4	57,78%	40,00%
	AOO	218 814 149	7	218 814 149	6	100,00%	85,71%
	Total général	303 992 181	18	281 537 501	11	92,61%	61,11%
2017	AOO	444 342 514	23	385 585 338	14	86,78%	60,87%
	DC	7 351 034	2	7 351 034	2	100,00%	100,00%
	Total général	451 693 548	25	386 638 067	16	85,60%	64,00%

Commentaire :

➤ Gestion 2016

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire, 61,11% en volume et 92,61% en valeur des marchés, pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2016.

NB : Ces taux correspondent à 11 marchés communiqués sur les 12 que constitue l'échantillon.

Un (01) marché d'AOO dont le montant ne figure pas sur la liste n'a pas été communiqué. Il porte la référence n° 144/022/MP/SG/SAF/E-S-PRMP du 12/10/2016.

➤ Gestion 2017

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire, 64,00% en volume et 86,99% en valeur des marchés, pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2017.

NB : Ces taux correspondent à 16 marchés communiqués sur les 17 que constitue l'échantillon.

Un (01) marché d'AOO d'un montant de 6 298 305 FCFA n'a pas été communiqué. Il porte la référence n° 114/847/MP/SG/SAF-DMCM du 02/08/2017.

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Prestations intellectuelles	22 910 168	4	22 910 168	3	100,00%	75,00%
	Travaux	281 082 013	14	258 627 333	8	92,01%	57,14%
	Total général	303 992 181	18	281 537 501	11	92,61%	61,11%
	Prestations intellectuelles	5 100 000	1	5 100 000	1		
2017	Fournitures	15 039 205	4	4 000 900	1	26,60%	25,00%
	Travaux	431 554 343	20	377 537 167	14	87,48%	70,00%
	Total général	451 693 548	25	386 638 067	16	85,60%	64,00%

Commentaire :➤ **Gestion 2016**

Nous observons dans la distribution ci-dessus deux (02) types de marchés (Fournitures et Travaux).

Un (01) marché de Prestations intellectuelles sur les (04) qui constituent l'échantillon d'audit n'a pas été communiqué. Il porte la référence n° 114/022/MP/SG/SAF/E-S-PRPM du 31/08/2016 et n'a donc pas été pris en compte.

➤ **Gestion 2017**

Nous observons dans la distribution ci-dessus trois (03) types de marchés (Prestations Intellectuelles, Fournitures et Travaux).

Un (01) marché de Fournitures sur les (02) qui constituent l'échantillon d'audit n'a pas été communiqué. Il porte la référence n° 114/847/MP/SG/SAF-DMCM du 02/08/2017 et n'a donc pas été pris en compte.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité➤ **Gestion 2016**

ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE /POBE 2016							
N° d'ordre	Objet du marché	Financement	Référence du marché	Titulaire (attributaire)	Mode de passation	Montant (F CFA HT)	Type de marché
1	Travaux de construction de la clôture du cimetière chrétien de l'arrondissement de Pobè	FADeC	114/007/MP/SG/SAFE-STE/SPRMP du 03/05/2016	Pluri -BTP	DC	14 958 400	Travaux
2	Travaux de clôture de l'Ecole primaire publique zone résidentielle de Pobè	FADeC	114/008/MP/SG/SAFE-S-PRMP du 03/05/2016	Heureux ma vie	DC	14 511 000	Travaux
3	Travaux de rénovation du parc à maïs de Pobè (lot 1)	ACMA-BC	114/015/MP/SG/SAFE-S-PRMP du 22/07/2016	OBB-TP	AOO	100 845 298	Travaux
4	Travaux de rénovation du parc à maïs de Pobè (lot 2)	ACMA-BC	114/016/MP/SG/SAFE-S-PRMP du 22/07/2016	ARIC BTP	AOO	34 647 459	Travaux
5	Travaux de rénovation du parc à maïs de Pobè (lot 3)	ACMA-BC	114/017/MP/SG/SAFE-S-PRMP du 22/07/2016	La nominale	AOO	15 814 616	Travaux
6	Avenant au contrat de construction de l'hôtel de ville de Pobè	FADeC	114/018/MP/SG/SAFE-S-PRMP du 11/08/2016	OBB-TP		31 996 326	Travaux
7	Travaux de construction de neuf (09) boutiques au hall IFA de Popbè (Arrondissement de Pobè)	PSDCC-BC	114/019/MP/SG/SAFE-S-PRMP du 26/08/2016	Salem	AOO	22 522 582	Travaux
8	Travaux de construction de douze (12) boutiques au hall IFA de Pobè (Arrondissement Pobè)	PSDCC-BC	114/020/MP/SG/SAFE-S-PRMP du 31/08/2016	Trick group	AOO	23 331 652	Travaux
9	Contôle et suivi permanents des travaux de renovation du parc à maïs dans la commune de Pobè	ACMA BC	114/022/MP/SG/SAFE-S-PRMP du 12/10/2016	Ratson	AOO		PI
10	Etude techniques, contrôle et surveillance des travaux d'entretien périodique/amenagement des infrastructures de transport rural (TTR) dans la commune de Pobè par l'approche participative avec la méthode HIMO. Exercice 2016.	FADeC PISTE	114/025/MP/SG/SAFE-S-PRMP du 14/10/2016	BTCG-CONSULTE	AOO	21 652 542	PI
11	Maîtrise d'œuvre/contrôle de la construction de douze (12) boutiques au hall IFA de Pobè.	PSDCC-BC	114/026/MP/SG/SAFE/STE/S-PRMP du 25/11/2016	ABIALA Méchack	DC	664 406	PI
12	Maîtrise d'œuvre/contrôle de la construction d'une boutique au hall IFA Pobè.	PSDCC-BC	114/027/MP/SG/SAFE/STE/S-PRMP du 25/11/2016	HONVO Roland	DC	593 220	PI
TOTAL						281 537 501	

Commentaire :

Un (01) marché d'AOO dont le montant ne figure pas sur la liste n'a pas été communiqué. Il porte la référence n° 144/022/MP/SG/SAFE-S-PRMP du 12/10/2016. Il est mentionné en gras et en neuvième position dans le tableau ci-dessus.

➤ Gestion 2017

ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE/ POBE 2017							
N° d'ordre	Objet du marché	Financement	Référence du marché	Titulaire (attributaire)	Mode de passation	Montant (F CFA HT)	Type de marché
1	Travaux d'extension de l'AEV d'Igana vers les localités de Kpanyikpan, Oko Ilkpo, Akpaï, Tèchimi, Igbo Emourin	FADeC non affecté (Investissement)	114/18/MP/SG/SA F/ST/SPRMP du 03/07/2017	JB	Appel d'Offres Ouvert	19 965 000	Travaux
2	Travaux de construction de module de trois salles de classe + bureau-magasin avec module de latrines à quatre cabines à l'EPP AGBAROU AYERE (POBE)	FADeC non affecté (Investissement)	114/01/MP/SG/SA F/ST/SPRMP du 31/01/2017	AFRIQUE CONSULT	Appel d'Offres Ouvert	20 367 481	Travaux
3	Travaux de construction de module de trois salles de classe + bureau-magasin avec module de latrines à quatre cabines à l'EPP OGOUBA	FADeC non affecté (Investissement)	114/02/MP/SG/SA F/ST/SPRMP du 31/01/2017	MIC World Teck	Appel d'Offres Ouvert	19 575 215	Travaux
4	Travaux de construction de module de trois salles de classe + bureau-magasin avec module de latrines à quatre cabines à l'EPP MOSSAFEDJO (TOWE)	FADeC non affecté (Investissement)	114/03/MP/SG/SA F/ST/SPRMP du 31/01/2017	A dewbank	Appel d'Offres Ouvert	19 361 877	Travaux
5	Travaux de construction de module de trois salles de classe + bureau-magasin avec module de latrines à quatre cabines à l'EPP AKPATE-AYEKOU (TOWE)	FADeC non affecté (Investissement)	114/04/MP/SG/SA F/ST/SPRMP du 31/01/2017	OBB & TP	Appel d'Offres Ouvert	20 330 772	Travaux
6	Travaux de construction de module de trois salles de classe + bureau-magasin avec module de latrines à quatre cabines à l'EPP IGBODOGUI (POBE).	FADeC non affecté (Investissement)	114/05/MP/SG/SA F/ST/SPRMP du 31/01/2017	VADES	Appel d'Offres Ouvert	20 332 067	Travaux
7	Travaux de réfection de trois salles de classe + bureau et magasin à l'EPP Akouho (Pobè)	FADeC non affecté (Investissement)	114/09/MP/SG/SA F/ST/SPRMP du 09/03/2017	2BTP	dc	3 350 134	Travaux
8	Travaux de construction de module de trois salles de classe + bureau-magasin avec module de latrines à quatre cabines à l'EPP Igbo-Ossou	FADeC non affecté (Investissement)	114/11/MP/SG/SA F/ST/SPRMP du 13/03/2017	A dewbank	Appel d'Offres Ouvert	20 309 317	Travaux
9	Travaux de construction du centre de santé Akpaté dans l'arrondissement d'Igana.	FADeC non affecté (Investissement)	114/16/MP/SG/SA F/ST/SPRMP du 16/06/2017	Famodos Sarl	Appel d'Offres Ouvert	16 228 886	Travaux
10	Travaux de construction du centre de santé de Banigbé dans l'arrondissement d'Ahojéyé.	FADeC non affecté (Investissement)	114/22/MP/SG/SA F/ST/SPRMP du 10/08/2017	ACMAR	Appel d'Offres Ouvert	22 741 349	Travaux
11	Travaux de construction du centre de santé d'Eguélu dans l'arrondissement d'Igana.	FADeC non affecté (Investissement)	114/23/MP/SG/SA F/ST/SPRMP du 10/08/2017	ACMAR	Appel d'Offres Ouvert	22 741 349	Travaux
12	Acquisition et de pose de matériels de renouvellement (groupe électrogène + compteurs) au profit des AEV de la commune de Pobè	fonds de transition	LC N°114/847/MP/SG/SAF-DMCM du 02/08/2017	LE REVEIL	Appel d'Offres Ouvert	6 298 305	Fourniture
13	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes plus bureau-magasin avec module de latrine à quatre cabines à l'EPP Araromi (Issaba).	FADeC non affecté (Investissement)	114/33/MP/SG/SA F/ST/SPRMP du 02/11/2017	Famodos Sarl	Appel d'Offres Ouvert	18 537 720	Travaux
14	Travaux de réalisation de l'adduction d'eau villageoise d'Illèmon dans l'arrondissement d'Igana commune de Pobè,	Fonds de transition eau	114/08/MP/SG/SA F/ST/SPRMP / DU 28/02/2017	GROUPEMENT ENTREPRISE WEST AFRICA- OGIVE BENIN BATIMENT	Appel d'offres ouvert	143 854 000	Travaux
15	Travaux de réalisation d'un faurage possitif à grand débit pour desservir l'addition d'eau villageoise d'Illèmon dans l'arrondissement d'Igana commune de Pobè,	Fonds de transition eau	114/12/MP/SG/SA F/ST/SPRMP / DU 31/03/2017	FORATEC SARL	Appel d'offres ouvert	9 842 000	Travaux
16	Contrôle travaux de réalisation de l'adduction d'eau villageoise d'Illèmon dans l'arrondissement d'Igana commune de Pobè,	Fonds de transition eau	114/13/MP/SG/SA F/ST/SPRMP / DU 10/05/2017	ESSOR	Appel d'offres ouvert	5 100 000	PI
17	Elaboration du plan de formation du personnel de la mairie de Pobè	Fonds propres	114/06/MP/SG/SP PC/SAAG/SAF/SPRMP-CCMP du 17/02/2017	EXMA Conseil	dc	4 000 900	Fourniture
TOTAL						392 936 372	

Commentaire :

Un (01) marché d'AOO d'un montant de 6 298 305 FCFA n'a pas été communiqué. Il porte la référence n° 144/847/MP/SG/SAF-DMCM du 02/08/2017. Il est mentionné en gras et en douzième position dans le tableau ci-dessus.

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

TABLEAU DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE

(Réf/ C1 à C8)

N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION				Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	CCMP	
1	Existence	C1	ok	ko	ok	ok	RAS
2	Conformité	C2	ok	ko	ok	ok	RAS
3	Organisation et fonctionnement	C3	ok				RAS
		C4	ok				RAS
		C5	ok				RAS
		C6	ok				qualité estimé à 70%
		C7					
		C8	ko				Non publication des attributions provisoires et définitives

Légende

<u>C1</u>	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)
<u>C2</u>	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation profil/poste)
<u>C3</u>	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)
<u>C4</u>	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés
<u>C5</u>	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, signature par les personnes habilitées)
<u>C6</u>	Qualité du système d'archivage (taux d'exhaustivité des pièces, disponibilité de salle d'archives/archives)
<u>C7</u>	Existence des moyens matériels et financiers (cadre de travail, mats et mobiliers de bureau, matériels informatiques, dotations financières pour divers)
<u>C8</u>	Publication des décisions d'attribution

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditable collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	81,92%	60,63%

Ces taux, pour chaque gestion budgétaire, représentent la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert et celles de demande de cotation. **(Voir en annexe 3 les fiches d'exhaustivité).**

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Pour chaque gestion budgétaire auditée, il a été observé que le Plan de Passation des Marchés a été élaboré par la PRMP de la Mairie de Pobè. Les PPM sont conformes au modèle type de l'ARMP.

Cependant la mission a relevé le défaut d'inscription dans les PPM de certains marchés (6 marchés au titre de 2016 et 4 marchés au titre de 2017).

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai individuel par marché à chaque phase du processus.

L'appréciation du délai de passation a été faite de la date de dépôt des plis à la date de signature du marché par l'autorité contractante.

Nous avons ainsi déterminé le délai moyen de passation des marchés passés par la mairie comme suit :

➤ Au titre de la gestion budgétaire 2016 :

L'appréciation du délai moyen au titre de 2016 n'a pu être faite que pour sept (07) marchés sur les neuf (10) étudiés (du fait d'informations non suffisantes pour les trois autres).

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est de 82 jours environ. Ce délai est conforme aux dispositions de l'article 3 du décret n°2014-551 du 24 septembre 2014.

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en annexe 5

➤ **Au titre de la gestion budgétaire 2017 :**

L'appréciation du délai moyen au titre de 2017 n'a pu être faite que pour douze (12) marchés sur les seize (16) étudiés (du fait d'informations non suffisantes pour les quatre autres).

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est de 135 jours environ et n'est pas conforme aux dispositions de l'article 3 du décret n°2014-551 du 24 septembre 2014.

Cette situation est notamment imputable à tous les 12 marchés pour lesquels la durée entre l'attribution provisoire et la signature du marché est anormalement long.

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en annexe 5

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Confirmément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et les demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du repertoire des prix de référence applicable.

Les diligences mise en œuvre à ce niveau n'appelle de nore part aucune observation particulière.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

PROCEDURES D'ENTENTE DIRECTE

Aucun marché de gré à gré n'a été passé au titre des périodes sous revue.

PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES OUVERT

➤ **Gestion 2016**

Dans l'échantillon d'audit, 07 marchés ont été passés par Appel d'Offres Ouvert.

NB : 01 marché non-communicé portant la référence ci-après : marché n° 114/022/MP/SG/SAF/E-S-PRMP du 12/10/2016

AOO n° 114/02/MP/SG/STE/PRMP/SPRMP

1. Marché n° 114/015/MP/SG/SAF/E-S-PRPM du 22/07/2016 relatif aux Travaux de rénovation du parc à maïs de Pobè lot 1, attribué à OBB-TP pour un montant TTC de 101 752 907 FCFA.

AOO n° 114/02/MP/SG/STE/PRMP/SPRMP

2. Marché n° 114/016/MP/SG/SAF/E-S-PRPM du 22/07/2016 relatif aux Travaux de rénovation du parc à maïs de Pobè lot 2, attribué à OBB-TP pour un montant TTC de 34 959 287 FCFA.

AOO n° 114/02/MP/SG/STE/PRMP/SPRMP

3. Marché n° 114/017/MP/SG/SAF/E-S-PRPM du 22/07/2016 relatif aux Travaux de rénovation du parc à maïs de Pobè lot 3, attribué à OBB-TP pour un montant TTC de 18 661 248 FCFA.

Les 03 marchés ci-dessus ont été attribués à la même date et dans les mêmes délais à la même entreprise d'où la concordance entre les différentes rubriques ci-dessous.

Pièces manquantes :

- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve d'existence du registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir des offres ;
- Preuve de notification du marché.

Les points forts (forces) relevés

- Marché inscrit dans le PPM 2016 ;
- Marché approuvé.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Dépassement du délai entre la date d'ouverture, d'évaluation, d'analyse des offres et la date d'attribution : 03 semaines (entre le 15/03/2016 et le 07/04/2016) au lieu de 05 jours ;
- Dépassement du délai de transmission pour l'ANO de l'organe compétent : 45 jours (entre 07/04/2016 et le 23/05/2016) au lieu de 1 jour
- Dépassement du délai de validité de l'offre : 129 jours entre l'ouverture des plis (15/03/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (22/07/2016) ;
- Défaut du cachet BON A LANCER sur le DAO ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution des marchés ci-dessus est irrégulière au regard des insuffisances citées.

AOO n° 114/09/MP/STE/PRMP-SPRMP

4. Marché n° 114/019/MP/SG/SAFE/STE/SPRMP du 26/08/2016 relatif aux Travaux de construction de neuf (09) boutiques au hall IFA de POBE, attribué à l'entreprise SALEM pour un montant TTC de 26 576 647 FCFA.

Pièces manquantes :

- Dossier d'appel d'offre ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve de notification du marché.

Les points forts (forces) relevés

- Marché approuvé ;
- Respect du délai de validité de l'offre : 60 jours entre l'ouverture des plis (27/06/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (26/08/2016).

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM 2016 ;
- Défaut de date d'attribution et de la date de sa notification ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'attribution définitive ;
- Dépassement du délai de publication de l'offre : 49 jours (entre le 09/05/2016 et 27/06/2016) au lieu de 30 jours sans preuve d'un nouveau délai de dépôt obtenu (délai initial de dépôt 09/06/2016).

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est frappée de nullité pour défaut d'inscription du marché dans le PPM 2016.

AOO n° 114/09/MP/STE/PRMP-SPRMP

5. Marché n° 114/020/MP/SG/SAFE/STE/SPRMP du 31/08/2016 relatif aux Travaux de construction de douze (12) boutiques au hall IFA de POBE, attribué à l'entreprise TRICK GROUP pour un montant TTC de 27 531 350 FCFA.

Pièces manquantes :

- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve d'existence de registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres ;
- Preuve de notification du marché.

Les points forts (forces) relevés

- Marché approuvé ;
- Respect du délai de publication de l'offre : 30 jours (entre le 12/07/2016 et 11/08/2016) ;
- Respect du délai de validité de l'offre : 20 jours entre l'ouverture des plis (11/08/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (31/08/2016).

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM 2016 ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'attribution définitive ;
- Non-respect du délai de transmission : 11 jours (entre l'attribution provisoire 11/08/2016 et la date de transmission 22/08/2016) au lieu de 01 jour ;
- Défaut de mise en place de la sous-commission d'analyse des offres ;

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est frappée de nullité pour défaut d'inscription du marché dans le PPM 2016.

DP n° 005 du 23/03/2016

6. Marché n° 114/025/MP/SG/SAFE/STE/S-PRMP du 14/10/2016 relatif aux Etudes techniques, contrôle et surveillance des travaux d'entretien périodique / aménagement des infrastructures de transport rural, attribué à l'entreprise BT CG-CONSULTE pour un montant TTC 25 550 000 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis à manifestation d'intérêt ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve d'existence de registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres ;
- Preuve d'information aux soumissionnaires non présélectionnés ;
- Preuve de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive ;
- Preuve d'approbation du marché ;
- Preuve de notification du marché.
- DP

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité.

AVENANT

L'analyse de cet avenant a été faite conformément aux dispositions de l'article 124 du CMP

Marché n° 114/018/MP/SG/SAF-E-S-PRMP du 11/08/2016 relatif à l'Avenant au contrat de construction de l'hôtel de ville de Pobè, attribué à OBB-TP pour un montant TTC 37 755 665 FCFA.

Pièces manquantes :

- Néant
-

Les points forts (forces) relevés :

- Le montant de l'avenant représente moins de 20% du montant du contrat de base :
Montant initial du contrat : 177 160 788 FCFA ; Avenant 31 996 626 FCFA soit 18,06 %
- La devise n'a pas changé (CFA)
- L'attributaire demeure le même ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'autorisation de l'avenant par la CCMP de la mairie de Pobè et non la DNCMP ;

Conclusion :

La procédure ayant conduit à la signature de l'avenant est irrégulière en raison du défaut d'autorisation de l'organe de contrôle compétent.

➤ **Gestion 2017**

Dans l'échantillon d'audit, 15 marchés ont été passés par Appel d'Offres Ouvert. Nous en avons analysé 14.

NB : 01 marché non-communicé portant les références ci-après : AAO n° 114/12/PRMP/SP-PRMP/CCMP ; marché n° 114/847/MP/SG/SAF-DMCM du 02/08/2017 relatif à l'Acquisition et la pose de matériels de renouvellement (groupe électrogène + compteurs) au profit des AEV de la Commune de Pobè pour un montant HT de 6 298 305 FCFA.

AAO n° 114/33/MP/SG/STE/ SPRMP du 31/10/2016

1. Marché n° 114/18/MP/SG/SAF/ST/SPRMP du 03/07/2017 relatif aux Travaux d'extension de l'adduction d'eau villageoise d'Igana vers les localités de Kpanyikpan, Oko Ilkpo, Akpaï, Tèchimi, Igbo Emourin, attribué à l'entreprise JB pour un montant TTC 23 558 700 FCFA.

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017
- Marché approuvé ;
- Respect des critères d'ouverture des offres ;
- Respect des critères de validité du contrat ;
- Respect du délai de publication : 30 jours entre le 03/11/2016 (date de publication des offres) et le 02/12/2016 (date limite de dépôt des offres).

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive ;
- Non-Respect du délai de validité de l'offre : 213 jours entre l'ouverture des plis (02/12/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (03/07/2017) au lieu de 90 jours sans preuve de prorogation.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est irrégulière au regard des insuffisances relevées ci-dessus.

AAO n° 114/16/MP/SG/CCMP/STE/SPRMP

2. Marché relatif aux Travaux de construction de module de trois classes de classe + bureau-magasin avec module de latrines à quatre cabines à l'EPP Agbarou-ayere Pobè, attribué à l'entreprise AFRIQUE CONSULT.

Pièces manquantes :

- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- PV d'ouverture des offres ;
- Preuve d'enregistrement du marché ;
- Le contrat relatif au marché ;

- Rapports d'analyse et d'évaluation de la sous-commission.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017
- Marché approuvé ;
- Respect des critères de validation du dossier d'appel à concurrence ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive ;
- En l'absence du contrat nous ne saurions apprécier les différents délais y afférents (date de signature par l'attributaire et l'autorité contractante, date de validité etc...).

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité.

AOO n° 114/21/MP/SG/CCMP/SPRMP/STE

3. Marché n° 114/02/MP/SG/SAF/ST/SPRMP du 031/01/2017 relatif aux Travaux de construction de modules de trois (03) salles de classe + bureau magasin avec module de latrines à quatre (04) cabines à l'EPP Ogouba Pobè, attribué à l'entreprise MIC WORLD TECK pour un montant TTC de 23 098 750 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis d'appel d'offre ;
- Preuve d'enregistrement du marché.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017
- Marché approuvé ;
- Respect des critères de validation du dossier d'appel à concurrence et d'ouverture des offres ;
- Respect des critères de validité du contrat.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Impossibilité d'apprécier le délai de publication de l'offre ;
- Incohérence entre la date limite de dépôt des offres (25/08/2016) et la date d'ouverture des plis (20/09/2016) sans preuve de prorogation du délai limite de dépôt ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive ;
- Défaut d'enregistrement ;
- Non-Respect du délai de validité de l'offre : 133 jours entre l'ouverture des plis (20/09/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (31/01/2017) au lieu de 90 jours sans preuve de prorogation.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est irrégulière au regard des insuffisances relevées ci-dessus.

AOO n° 114/20/MP/SG/CCMP/STE/SPRMP

4. Marché n° 114/03/MP/SG/SAF/ST/SPRMP du 03/01/2017 relatif aux Travaux de construction de modules de trois (03) salles de classe + bureau magasin avec module de latrines à quatre (04) cabines à l'EPP Mossafedjo Towé, attribué à l'entreprise ADEWBANK pour un montant TTC de 22 847 016 FCFA.

Pièces manquantes :

- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve de l'existence de registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres ;
- Preuve de notification aux soumissionnaires du report de la date de dépôt.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017
- Marché approuvé ;
- Respect des critères de validation du dossier d'appel à concurrence ;
- Respect des critères de validité du contrat.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive ;
- La CPMP a procédé à l'analyse des offres en lieu et place de la sous-commission d'analyse des offres ;
- Incohérence entre la date limite de dépôt des offres (25/08/2016) et la date d'ouverture des plis (20/09/2016) sans preuve de prorogation du délai limite de dépôt des offres ;
- Non-Respect du délai de validité de l'offre : 133 jours entre l'ouverture des plis (20/09/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (31/01/2017) au lieu de 90 jours sans preuve de prorogation.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est irrégulière au regard des insuffisances relevées ci-dessus.

AOO n° 114/17/MP/SG/CCMP/STE/SPRMP

5. Marché n° 114/04/MP/SG/SAF/ST/SPRMP relatif aux Travaux de construction de modules de trois (03) salles de classe + bureau magasin avec module de latrines à quatre (04) cabines à l'EPP Akpaté-Ayékou, attribué à l'entreprise OBB & TP pour un montant TTC de 23 990 312 FCFA.

Pièces manquantes :

- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve de l'existence de registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017
- Marché approuvé ;
- Respect des critères de validation du dossier d'appel à concurrence ;
- Respect des critères de validité du contrat.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive ;
- La CPMP a procédé à l'analyse des offres en lieu et place de la sous-commission ;
- Non-Respect du délai de validité de l'offre : 159 jours entre l'ouverture des plis (25/08/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (31/01/2017) au lieu de 90 jours sans preuve de prorogation.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est irrégulière au regard des insuffisances relevées ci-dessus.

AOO n° 114/19/MP/SG/CCMP/STE/SPRMP

6. Marché n° 114/05/MP/SG/SAF/ST/SPRMP relatif aux Travaux de construction de modules de trois (03) salles de classe + bureau magasin avec module de latrines à quatre (04) cabines à l'EPP Igbodogui Pobè, attribué à l'entreprise VADES pour un montant TTC de 23 991 840 FCFA.

Pièces manquantes :

- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve de l'existence de registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017
- Marché approuvé ;
- Respect des critères de validation du dossier d'appel à concurrence ;
- Respect des critères de validité du contrat.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Impossibilité d'apprécier le délai de publication pour défaut de date de publication ;
- Incohérence entre la date limite de dépôt des offres (25/08/2016) et la date d'ouverture des plis (20/09/2016) sans preuve de prorogation du délai limite de dépôt des offres ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive ;
- La CPMP a procédé à l'analyse des offres en lieu et place de la sous-commission ;
- Non-Respect du délai de validité de l'offre : 133 jours entre l'ouverture des plis (20/09/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (31/01/2017) au lieu de 90 jours sans preuve de prorogation.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est irrégulière au regard des insuffisances relevées ci-dessus.

AOO n° 114/18/MP/SG/CCMP/STE/SPRMP

7. Marché n° 114/21/MP/SG/SAF/ST/SPRMP du 28/07/2017 relatif aux Travaux de construction de modules de trois (03) salles de classe + bureau magasin avec module de latrines à quatre (04) cabines à l'EPP Igbo-Ossou Pobè, attribué à l'entreprise ADEWBANK pour un montant TTC de 23 964 995 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis d'appel d'offre ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve de notification du marché.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017
- Marché approuvé ;
- Respect des critères de validation du dossier d'appel à concurrence.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Impossibilité d'apprécier le délai de publication ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive ;
- La CPMP a procédé à l'analyse des offres en lieu et place de la sous-commission ;
- Non-Respect du délai de validité de l'offre : 215 jours entre l'ouverture des plis (25/08/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (28/03/2017) au lieu de 90 jours sans preuve de prorogation.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est irrégulière au regard des insuffisances relevées ci-dessus.

AOO n° 114/09/MP/SG/CCMP/STE/SPRMP

8. Marché n° 114/21/MP/SG/SAF/ST/SPRMP du 07/04/2017 relatif aux Travaux de construction du centre de santé Akpatè dans l'arrondissement d'Igana, attribué à l'entreprise FAMODOS & FILS SARL pour un montant TTC de 19 150 086 FCFA.

Pièces manquantes :

- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve d'existence de registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017
- Marché approuvé ;
- Respect des critères de validation du dossier d'appel à concurrence et du dossier d'ouverture des offres ;
- Respect du délai de validité de l'offre : 38 jours entre l'ouverture des plis (09/05/2017) et la signature du marché par l'autorité contractante (16/06/2017).

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive ;

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus citée.

9. Marché n° 114/22/MP/SG/SAF/ST/SPRMP du 10/08/2017 relatif aux Travaux de construction du centre de santé de Banigbé dans l'arrondissement d'Ahoéyè, attribué à l'établissement ACMAR pour un montant TTC de 26 834 792 FCFA.

Pièces manquantes :

- Dossier d'appel d'offres ;
- Preuve de publication de l'avis d'appel d'offres.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017
- Marché approuvé ;
- Respect du délai de validité de l'offre : 65 jours entre l'ouverture des plis (06/06/2017) et la signature du marché par l'autorité contractante (10/08/2017).

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Impossibilité d'apprécier le délai de publication ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive ;

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité.

AOO n° 114/10/MP/SG/ST-SPRMP

10. Marché n° 114/23/MP/SG/SAF/ST/SPRMP du 10/08/2017 relatif aux Travaux de construction du centre de santé de d'Egelou dans l'arrondissement d'Igana, attribué à l'établissement ACMAR pour un montant TTC de 26 834 792 FCFA.

Pièces manquantes :

- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres ;

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017
- Marché approuvé ;
- Respect des critères de validation du dossier d'appel à concurrence et du dossier d'ouverture des offres ;
- Respect du délai de validité de l'offre : 65 jours entre l'ouverture des plis (06/06/2017) et la signature du marché par l'autorité contractante (10/08/2017).

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Indisponibilité de la preuve de publication du DAO : impossibilité d'apprécier le délai de publication ;
- Incohérence entre la date limite de dépôt des offres (09/05/2017) et la date d'ouverture des plis (06/06/2017) sans preuve de prorogation de la date limite de dépôt des offres ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité.

AOO n° 114/13/MP/SG/CCMP/ST-SPRMP

11. Marché n° 114/33/MP/SG/SAF/ST/SPRMP du 02/11/2017 relatif aux Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes + bureau magasin avec module de latrine à quatre cabines à l'EPP Araromi d'Issaba, attribué à l'entreprise FAMODOS SARL pour un montant TTC de 21 874 510 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis d'appel d'offres ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres ;
- Preuve de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Les points forts (forces) relevés

- Marché approuvé ;
- Respect des critères de validation du dossier d'appel à concurrence et du dossier d'ouverture des offres ;
- Respect du délai de validité de l'offre : 66 jours entre l'ouverture des plis (28/08/2017) et la signature du marché par l'autorité contractante (02/11/2017).

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- Impossibilité d'apprécier le délai de publication ;
- Incohérence entre la date limite de dépôt des offres (27/06/2017) et la date d'ouverture des plis (28/08/2017) sans preuve de prorogation du délai limite dépôt des offres ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est frappée de nullité pour défaut d'inscription dans le PPM 2017.

AOO n° 114/38/MP/SG/STE-DEAPE/CCMP/SPRMP 09/11/2016

12. Marché n° 114/08/MP/SG/SAF/ST/SPRMP du 28/02/2017 relatif aux Travaux de réalisation de l'adduction d'eau villageoise d'Illèmon dans l'arrondissement d'Igana Pobè, attribué au Groupement d'entreprises WEST AFRICA-OGIVE BENIN BATIMENT pour un montant TTC de 169 747 720 FCFA.

Pièces manquantes :

- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres ;
- Preuve d'existence de registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres ;
- PV de validation définitive du dossier d'approbation après intégration des recommandations ;
- Preuve d'enregistrement du marché ;
- Preuve de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Les points forts (forces) relevés

- Marché approuvé ;
- Respect des critères de validation du dossier d'appel à concurrence ;

- Respect du délai de validité de l'offre : 81 jours entre l'ouverture des plis (09/12/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (28/02/2017) ;
- Respect du délai de publication (09/11/2016 au 09/12/2016) soit 30 jours.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est frappée de nullité pour défaut d'inscription dans le PPM.

AOO n° 114/35/MP/SG/STE-DEAPE/SPRMP 09/11/2016

13. Marché n° 114/12/MP/SG/SAF/ST/SPRMP du 31/03/2017 relatif aux Travaux de réalisation d'un forage positif à grand débit pour desservir l'adduction d'eau villageoise d'Illèmon dans l'arrondissement d'Igana Pobè, attribué à l'entreprise FORATEC SARL pour un montant TTC de 11 660 760 FCFA.

Pièces manquantes :

- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres ;
- Preuve d'existence de registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres ;
- PV de validation définitive du dossier d'approbation après intégration des recommandations ;
- Acte de désignation des membres de la sous-commission ;
- Preuve d'enregistrement du marché ;
- Preuve de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription des marchés dans le PPM 2017.
- Marché approuvé ;
- Respect des critères de validation du dossier d'appel à concurrence ;
- Respect du délai de publication (09/11/2016 au 09/12/2016) soit 30 jours.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive ;
- Non-respect du délai de validité de l'offre : 112 jours entre l'ouverture des plis (09/12/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (31/03/2017).

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité.

AOO n° 114/01/MP/SG/STE-SAF/SPRMP-CCMP 21/02/2017

14. Marché n° 114/13/MP/SG/SAF/ST/SPRMP-CCMP du 10/05/2017 relatif au Contrôle des travaux de réalisation de l'adduction d'eau villageoise d'Illèmon arrondissement d'Igana Pobè, attribué à l'ETS ESSOR pour un montant TTC de 6 018 000 FCFA.

Pièces manquantes :

- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres ;
- Preuve d'existence de registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres ;
- PV de validation définitive de l'AMI ;
- PV de transmission des lettres de DP aux soumissionnaires pré qualifiés ;
- PV de validation du dossier d'approbation ;
- Acte de désignation des membres de la sous-commission ;
- Preuve d'information aux soumissionnaires non-retenus ;
- Preuve de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Les points forts (forces) relevés

- Marché approuvé ;
- Respect des critères de validation du dossier d'appel à concurrence ;
- Respect du délai de publication (09/11/2016 au 09/12/2016) soit 30 jours.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Inscription des marchés dans le PPM 2017 ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive ;

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est frappée de nullité pour défaut d'inscription du marché dans le PPM.

PROCEDURE DE DEMANDE DE COTATION**➤ Gestion 2016**

Dans l'échantillon d'audit, 04 marchés ont été passés par la procédure de Demande de Cotation.

DC n° 114/03/MP/SG/STE/PRMP-SPRMP du 17/02/2016

1. Marché n° 114/007/MP/SG/SAFE/STE/S-PRMP du 03/05/2016 relatif aux Travaux de construction de la clôture du cimetière chrétien de l'arrondissement de Pobè, attribué à l'entreprise PLURI-BTP pour un montant TTC 17 650 912 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis de demande de cotation ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve d'existence de registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres ;
- Preuve d'approbation du marché ;
- Preuve de notification du marché.

Les points forts (forces) relevés

- Respect du délai de validité de l'offre : 69 jours entre l'ouverture des plis (24/02/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (03/05/2016).

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM 2016 ;
- Défaut de date approbation du marché ;
- Délai de transmission de l'attribution provisoire à la CCMP non respecté : 13 jours au lieu d'un jour (attribution provisoire le 24/02/2016 et date de transmission le 08/03/2016) ;
- Délai de notification des résultats non respecté : 41 jours au lieu d'un jour (date de transmission de l'attribution provisoire pour l'ANO le 09/03/2016 et date d'information des soumissionnaires non retenus le 19/04/2016)

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est frappée de nullité pour défaut d'inscription du marché dans le PPM.

DC n° 114/04/MP/SG/STE/PRMP-SPRMP du 17/02/2016

2. Marché n° 114/007/MP/SG/SAFE/STE/S-PRMP du 03/05/2016 relatif aux Travaux de cloture de l'EPP Zone résidentielle de Pobè, attribué à l'entreprise HEUREUX MA VIE pour un montant TTC de 17 122 980 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de la demande de cotation ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve d'existence de registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres ;
- Preuve d'approbation du marché.

Les points forts (forces) relevés

- Respect du délai de validité de l'offre : 69 jours entre l'ouverture des plis (27/02/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (03/05/2016) au lieu de 90 jours.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM 2016 ;
- Défaut d'approbation du marché ;
- Défaut du cachet BON A LANCER sur la demande de cotation conforme au modèle type de l'ARMP ;
- Délai de transmission de l'attribution provisoire à la CCMP non respecté : 13 jours au lieu d'un jour (attribution provisoire le 24/02/2016 et date de transmission le 08/03/2016) ;
- Délai de notification des résultats non respecté : 06 jours au lieu d'un jour (date de transmission de l'attribution provisoire pour l'ANO le 10/03/2016 et date d'information des soumissionnaires non retenus le 16/03/2016).

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est frappée de nullité pour défaut d'inscription du marché dans le PPM.

DC n° 114/1001/MP/SG/STE/PRMP-SPRMP du 11/10/2016

3. Marché n° 114/026/MP/SG/SAFE/STE/S-PRMP du 25/11/2016 relatif à la Maitrise d'œuvre/contrôle de la construction de douze (12) boutiques au hall IFA de Pobè, attribué à ABIALA MECHACK pour un montant TTC de 784 000 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve d'existence de la demande de cotation conforme au modèle type de l'ARMP ;
- Preuve de publication de la demande de cotation ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve d'existence de registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres ;
- Preuve d'approbation du marché ;
- Preuve de notification du marché.

Les points forts (forces) relevés

- Respect du délai de validité de l'offre : 29 jours entre l'ouverture des plis (27/10/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (25/11/2016) au lieu de 90 jours ;
- Respect du délai de notification des résultats non respecté : 01 jour (date de transmission de l'attribution provisoire pour l'ANO le 14/11/2016 et date d'information des soumissionnaires non retenus le 15/11/2016).

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM 2016 ;
- Défaut d'approbation du marché ;
- Délai de transmission de l'attribution provisoire à la CCMP non respecté : 15 jours au lieu d'un jour. (Attribution provisoire le 27/10/2016 et date de transmission le 11/11/2016) ;
- Délai légal d'attente non respecté : 10 jours au lieu de 15 jours. (Date de signature du contrat par l'attributaire le 25/11/2016).

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est frappée de nullité pour défaut d'inscription du marché dans le PPM.

DC n° 114/1000/MP/SG/STE/PRMP-SPRMP du 21/10/2016

4. Marché n° 114/027/MP/SG/SAFE/STE/S-PRMP du 25/11/2016 relatif à la Maitrise d'œuvre/contrôle de la construction de neuf (09) boutiques au hall IFA de Pobè, attribué à DONVO ROLAND pour un montant TTC de 700 000 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve d'existence de la demande de cotation conforme au modèle type de l'ARMP ;
- Preuve de publication de la demande de cotation ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve d'existence de registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres ;
- Preuve d'approbation du marché ;
- Preuve de notification du marché.

Les points forts (forces) relevés

- Respect du délai de validité de l'offre : 29 jours entre l'ouverture des plis (27/10/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (25/11/2016) au lieu de 90 jours ;
- Respect du délai de notification des résultats non respecté : 01 jour (date de transmission de l'attribution provisoire pour l'ANO le 14/11/2016 et date d'information des soumissionnaires non retenus le 15/11/2016).

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM 2016 ;
- Défaut d'approbation du marché ;
- Incohérence entre la date limite de dépôt (02/11/2016) et la date d'ouverture des plis (27/10/2016) ;
- Délai de transmission de l'attribution provisoire à la CCMP non respecté : 15 jours au lieu d'un jour. (Attribution provisoire le 27/10/2016 et date de transmission le 11/11/2016).

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est frappée de nullité pour défaut d'inscription du marché dans le PPM.

➤ Gestion 2017

Dans l'échantillon d'audit, 02 marchés ont été passés par la procédure de demande de cotation

DC ...

1. Marché n° 114/09/MP/SG/SAF/ST/SPRMP du 09/03/2017 relatif aux Travaux de réfection de trois (03) salles de classe + bureau magasin à l'EPP Akouho Pobè, attribué à l'entreprise 2BTP pour un montant TTC de 3 953 159 FCFA.

Pièces manquantes :

- Dossier d'appel à concurrence ;

- Dossier de réception des offres (sauf la preuve d'existence de registre spécial délivré par l'ARMP) ;
- Dossier d'ouverture des offres ;
- Preuve d'approbation du marché ;
- Preuve de notification.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017 ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Indisponibilité de l'ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire ;
- Indisponibilité de l'approbation du marché.

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité.

DC n° 114/12/MP/SG/PRMP-SPRMP du 03/06/2016

2. Marché n° 114/06/MP/SG/SPPC/SAAG/SAF/SPRMP-CCMP du 05/11/2017 relatif à l'Elaboration du plan de formation du personnel de la mairie de Pobè, attribué à l'entreprise EXMA CONSEIL pour un montant TTC de 4 900 000 FCFA.

Pièces manquantes :

- Dossier d'appel à concurrence ;
- Dossier de réception des offres (sauf la preuve d'existence de registre spécial délivré par l'ARMP) ;
- Dossier d'ouverture des offres ;
- PV de validation de la demande de cotation ;
- Preuve d'approbation du marché ;
- Preuve de notification du marché.

Les points forts (forces) relevés

Néant

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- Indisponibilité de l'approbation du marché

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est frappée de nullité pour défaut d'inscription du marché dans le PPM.

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre des gestions budgétaires étudiées, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires ni au niveau de l'AC, encore moins auprès de l'ARMP.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Par courrier, le consultant a adressé à l'AC la liste des pièces de règlement en vue de l'appréciation de l'exécution financière des marchés.

Malgré nos multiples relances et les engagements pris par l'autorité contractante afin recevoir le cabinet sur place, aucune pièce de règlement ne nous a été communiquée à ce jour.

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	" Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	" Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	" Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	" Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	" Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

APPRECIATION DE LA PERFORMANCE LIEE A LA MISE EN PLACE DES ORGANES DE PASSATION						
N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	acte 2017 disponible - acte exercice 2016 indisponible	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Chambre des comptes	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	N/A	-	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	N/A	-	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		0,50		

Conclusion : Le niveau de performance est de 0,5.

La mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics est satisfaisante.

L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

➤ Gestion 2016

APPRECIATION DE LA PERFORMANCE LIEE A LA PROCEDURE DE PASSATION							
N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités	% de non-conformités (c)	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	12	11	7	64%	6 marchés non-inscrit dans le PPM : 4 DC et 2 AOO	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	-	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	11	10	1	10%	indisponibilité d'un DAO pour AOO	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	11	10	2	20%	indisponibilité de 2 avis de publicité	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	11	10	4	40%	impossibilité d'apprécier en l'absence des 2 avis de publicité	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	11	10	1	10%	1offre n'a pas été ouvert dans les délais, pas de preuve de prorogation du délai limite des offres	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	11	10	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	7	6	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	7	6	6	100%	les attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	12	11	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	11	10	5	50%	défaut de date et de preuve d'approbation de 5 marchés	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	—	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE _REVUE DE CONFORMITE (A)				24,47%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE _REVUE DE CONFORMITE (B)				81,92%		
	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF _REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				29,87%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 29,87% (Conformité Satisfaisante).

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

➤ Gestion 2017

APPRECIATION DE LA PERFORMANCE LIEE A LA PROCEDURE DE PASSATION							
N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées	% de non-conformités (c)	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	17	16	4	25%	4 marchés non inscrit dans le PPM:1 DC et 3 AOO	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	—	—	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	17	16	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	17	16	6	38%	indisponibilité de 6 avis de publicité	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	17	16	11	69%	indisponibilité de date de publication ou de date limite de dépôt	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	17	16	9	56%	indisponibilité dates de dépôt ou d'ouverture et incohérence entre date limite de dépôt et date	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	17	16	1	6%	défaut de preuve d'évaluation d'une offre	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	15	14	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	2	2	1	0%	indisponibilité de l'ANO sur 1 marché de DC	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	17	16	16	100%	les attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	17	16	1	6%	défaut de signature sur un marché	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	17	16	2	13%	défaut de preuve d'approbation de 2 marchés	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	—	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE _REVUE DE CONEORMITE (A)				26,04%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE _REVUE DE CONFORMITE (B)				60,63%		
	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF _REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				42,95%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 42,95 % (Conformité Moyenne).

L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

En raison de l'indisponibilité des preuves de paiement, le consultant n'est pas en mesure d'apprécier la performance liée à l'exécution financière des marchés.

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : PV DE RESTITUTION

BEC SARL

PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 et 2017

Nom de l'Autorité Contractante : Mairie de Pobè.

Date de tenue de la séance de restitution : 18 Décembre 2019

Heure de démarrage : 12 h 30 mn

Heure de fin : 13h 20 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf. liste de présence de la séance de restitution ci-jointe en annexe)

I. Récapitulatif des pièces collectées

Aucune pièce n'a été collectée.

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

Le S/PRMP souhaiterait que l'auditeur lui regroupe les pièces manquantes dans un tableau récapitulatif Ces pièces devant faire l'objet de collecte complémentaire au plus tard le lundi 30 Décembre 2019 :

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de la Mairie de Pobè.

Constat 1 : Forces

- Existence des organes de passation de l'Autorité Contractante
- Existence d'un local d'archivage.

Constat 2 : Faiblesses

- ✓ Preuve d'existence des différents arrêtés.

NB . .Le S/PRMP a promis nous communiquer tous les actes manquants.

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

L'audit a sélectionné l'échantillon suivant l'approche des risques qui se présente de la manière suivante :

BEC SARL

Années	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
2016	DC	10	53 181 706	4	30 727 026	40%	58%
	AOO	7	218 814 149	6	218 814 149	86%	100%
	Avenant	1	31 996 326	1	31 996 326	100%	100%
	Total général	18	303 992 181	11	281 537 501	61%	93%
2017	DC	2	7 351 034	2	7 351 034	100%	100%
	AOO	23	444 342 514	14	385 585 338	61%	87%
	Total général	25	451 693 548	16	392 936 372	64%	87%

Conclusions de l'audit :**➤ Gestion 2016**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Mairie de Pobè sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

NB : Un (01) marché d'AOO dont le montant ne figure pas sur la liste n'a pas été communiqué. Il porte la référence n° 144/022/MP/SG/SAF/E-S-PRMP du 12/10/2016 et n'a donc pas été pris en compte dans nos conclusions.

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
1	Avenant	1		IRR	NUL	IMP
3	DC	4			1	
4	AOO	6			4	
Total général		11	3	1	2	
%		100%	27%	1	7	0
					73%	

Légende

REG Procédure régulière
RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR Procédure irrégulière
NUL Marché nul

✓ Défavorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures qualifiées d'irrégulières et de nulles, nous estimons que la totalité des procédures n'ont pas été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur.

Ces opinions pourront être modifiées en fonction de la documentation qui sera communiquée aux auditeurs au cours de cette séance de restitution et/ou dans le délai retenu de commun accord avec l'AC.

➤ Gestion 2017

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Mairie de Pobè sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

NB : Un (01) marché d'AOO d'un montant de 6 298 305 FCFA n'a pas été communiqué. Il porte la référence n° 114/847/MP/SG/SAF-DMCM du 02/08/2017 et n'a donc pas été pris en compte dans nos conclusions.

BEC SARL

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	DC	2	0	0	1	1
2	AOO	14	2	7	3	2
Total général		16	2	7	4	3
%		100%	13%	88%		

Légende

- REG Procédure régulière
 RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
 IRR Procédure irrégulière
 NUL Marché nul
 IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Défavorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures qualifiées d'irrégulières et de nul, nous estimons que la majorité des procédures n'ont pas été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur.

3.3. Sur les plaintes

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre de la gestion budgétaire 2016 et 2017, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'AC. Nous n'en avons pas non plus décelé au niveau des recours exercés.

3.4. Sur l'exécution financière et l'obtention des relevés de dépenses et preuves de paiement

Compte tenu de l'indisponibilité du C/SAF et vu le temps, il a été retenu que les auditeurs reviennent pour travailler sur place.

IV. Observations de la PRMP de la Mairie de Pobè et Difficultés rencontrées dans la chaîne de passation des marchés publics**4.1 Observations de la PRMP**

Au regard des conclusions ci-dessus, la PRMP et son équipe ont apporté diverses clarifications qui pourraient modifier l'opinion de l'auditeur.

- Les pièces manquantes des marchés exécutés en 2016 ;
- Toutes pièces complémentaires.

BEC SARL

Les différentes pièces énumérées au point II et toutes pièces utiles pour l'audit des marchés publics de cette AC seront communiquées au cabinet au plus tard le Lundi 29 Décembre 2019.

Enfin, le cabinet a recueilli après échange, les besoins et les difficultés que rencontrent les acteurs de la chaîne de passation et de contrôle des marchés publics.

4.2 Difficultés rencontrées par la PRMP dans l'exécution de ses tâches

- pas de difficultés particulières rencontrées par les acteurs de la chaîne de passation des marchés, mais souhaiterait renforcer la capacité de ces derniers.

La séance a été levée à 13h 20 mn.

Fait à POBE, le 18 Décembre 2019

Pour Bec Sarl


Hortense
95348047


Faissal ADENIRAN
Membre CCMP

Pour l'autorité contractante

C/SP PRMP

Céline AKPASSONOU


Ousmane Aïkale
Membre CCMP

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

**AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES
AUTORITES CONTRACTANTES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017**

SEANCE DE RESTITUTION

Autorité Contractante : Mairie de POBE

Cotonou, le 18 / 12 / 2019

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	KAKPA Ignace	Auditeur bec sarl	96361570 bec_scp@yahoo.fr	
2	Mme KADJO Honore	Auditeuse	95368047	
3	AKPASSONON Cessine	C/SP-PRMP	98279581	
4	OMO ABILE	Modèle CPMP	99041308	
5	FASSTINOU B. HONORE	Secrétaire CCMP	93876318	
6	ABENIBAN Faissel	Modèle CCMP	67307855	
7				

ANNEXE 2 : Tableaux d'exhaustivité

➤ Gestion 2016

Tableau d'exhaustivité de la procédure de l'appel d'offre ouvert : AOO

		Planification	DAO		Réception &				Analyse, Evalu							Contractualisat			Total requis	Total	%	% global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2		3				4							5						
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Travaux de rénovation du parc à maïs de pobè lot 1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	13	0,8125	0,8
2	Travaux de rénovation du parc à maïs de pobè lot 2	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	13	0,8125	
3	Travaux de rénovation du parc à maïs de pobè lot 3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	14	0,875	
4	Travaux de construction de neuf (09) boutiques au hall IFA de Pobè	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	13	0,8125	
5	Travaux de construction de neuf (09) boutiques au hall IFA de Pobè	1	0	1	1	1	1	0	1	1	1	N/A	1	0	0	1	1	0	16	11	0,6875	

Tableau d'exhaustivité de la procédure : AMI

		Planificatio n	Préselection						DP		Réception des proposition s			Ouverture, Analyse & Evaluation des Propositions								Attribution et Négociation			Contractualisation			Total requi s	Tota l	%	% global
N °	Marchés (N° & Intitulé)	1	2						3		4			5								6			7						
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x					
	Etudes techniques, contrôle et surveillance des travaux d'entretien périodique / aménagement des ITR	1	0	1	1	1	1	n/a	1	1	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	n/a	1	1	0	0	23	18	78,26 %	78,26 %	

Tableau d'exhaustivité de la procédure de demande de cotation : DC

N°		Planification	Dossier de demande de cotation	Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	Total	%	% global	
Marchés (N° & Intitulé)		1	2		3				4							5						
a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p							
1	Travaux de construction de la clôture du cimetière chrétien de l'arrondissement de Pobè	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	n/a	1	1	n/a	1	0	n/a	14	12	85,71%	87,50%
2	Travaux de clôture de l'EPP Zone résidentielle de Pobè	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	n/a	1	1	n/a	1	1	n/a	14	13	92,86%	
3	Maitrise d'œuvre / contrôle de la construction de douze (12) boutiques au hall IFA de Pobè	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	n/a	1	1	n/a	1	0	n/a	14	12	85,71%	
4	Maitrise d'œuvre / contrôle de la construction de neuf (09) boutiques au hall IFA de Pobè	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	n/a	1	1	n/a	1	0	n/a	14	12	85,71%	

➤ Gestion 2017

Tableau d'exhaustivité de la procédure de l'appel d'offre ouvert : AOO

		Planification	DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	Total	%	% global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2		3				4							5						
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Travaux d'extension de l'AEV d'Igana vers les localités de kpanyikpan,Oko Ikpo, Akpai, Tèchimi, Igbo Emourin	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	13	81,25%	77,40%
2	Travaux de construction de module de trois salles de classes + bureau magasin avec module de latrines à 4 cabines à l'EPP Agbarou Ayere Pobè	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	N/A	1	1	0	0	1	0	16	11	68,75%	
3	Travaux de construction de module de trois salles de classes + bureau magasin avec module de latrines à 4 cabines à l'EPP Ogouba Pobè	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	13	81,25%	
4	Travaux de construction de module de trois salles de classes + bureau magasin avec module de latrines à 4 cabines à l'EPP Mossafedjo Pobè	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	13	81,25%	
5	Travaux de construction de module de trois salles de classes + bureau magasin avec module de latrines à 4 cabines à l'EPP Akpate ayekou Pobè	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	13	81,25%	
6	Travaux de construction de module de trois salles de classes + bureau magasin avec module de latrines à 4 cabines à l'EPP Igbo dogui Pobè	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	13	81,25%	
7	Travaux de construction de module de trois salles de classes + bureau magasin avec module de latrines à 4 cabines à l'EPP Igbo ossou Pobè	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	0	0	16	12	75,00%	
8	Travaux de construction du centre de santé de Akpaté dans l'arrondissement d'Igana	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	13	81,25%	
9	Travaux de construction du centre de santé de Banigbe dans l'arrondissement d'Ahoyeye	1	0	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	12	75,00%	
10	Travaux de construction du centre de santé d'Eguelou dans l'arrondissement d'Igana	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	13	81,25%	
11	Travaux de construction de module de trois salles de classes + bureau magasin avec module de latrines à 4 cabines à l'EPP Araromi Pobè	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	12	75,00%	
12	Travaux de réalisation de l'adduction d'eau villageoise d'Illemon dans l'arrondissement d'Igana Pobè	0	1	1	1	1	0	0	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	11	68,75%	
13	Travaux de réalisation d'un forage positif à grand débit pour desservir l'adduction d'eau villageoise d'Illemon Igana Pobè	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	12	75,00%	

Tableau d'exhaustivité de la procédure de demande de cotation : DC

N°		Planification	Dossier de demande de cotation		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	Total	%	% global	
	Marchés (N° & Intitulé)		1	2		3				4							5						
				a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o					p
1	Elaboration du plan de formation au profit du personnel de la mairie de Pobè,	0	0	0	1	1	0	1	1	1	1	n/a	1	1	n/a	1	0	n/a	14	9	64,29%	39,29%	
2	Travaux de réfection de trois salles de classe + bureau et magasin à l'EPP Akouho Pobè	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	n/a	0	0	n/a	1	0	n/a	14	2	14,29%		

Tableau d'exhaustivité de la procédure : AMI

		Planification	Préselection						DP		Réception des propositions			Ouverture, Analyse & Evaluation des Propositions							Attribution et Négociation			Contractualisation			Total requis	Total	%
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2						3		4			5							6			7					
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x			
1	Ccontrôle des travaux de réalisation de l'adduction d'eau villageoise d'Illèmon, arrondissement d'Igana, Pobè	0	1	1	1	1	1	n/a	0	1	1	0	0	1	1	1	0	1	1	1	0	n/a	0	1	1	0	23	15	65,22%

Légende de la procédure dérogatoire

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

Autorisation

3. Pour les procédures dérogatoires : gré à gré et appel d'offres restreint
 - a. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur les marchés de gré à gré
- b. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'appel d'offres restreint
- c. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'Avenant

4. Préqualification

3. Pour les procédures donnant lieu à la présélection :
 - a. l'avis à manifestation d'intérêt
 - b. la preuve de la publication de cet avis
 - c. les avis de non objection sur l'AMI
 - d. les réponses des soumissionnaires
 - e. les rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
 - f. la liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
 - g. la preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

5. DAO/DAC

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

6. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

7. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les rapports d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou publication du procès-verbal d'attribution provisoire

8. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Légende procédure d'appel d'offre ouvert

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

3. DAO

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

4. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

5. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les PV d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire

6. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Légende de la pré-qualification

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Présélection

- a. Avis à manifestation d'intérêt publié
- b. Réponses des soumissionnaires
- c. Rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
- d. PV de présélection et Liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
- e. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation des MI
- f. Preuve d'information aux soumissionnaires non présélectionnés

3. Demande de propositions

- g. lettre d'invitation à soumissionner
- h. Demande de propositions validé

4. Réception des propositions

- i. Propositions des soumissionnaires
- j. Acte de désignation des membres de la commission d'ouverture des propositions
- k. Acte de désignation des membres de la sous-commission d'analyse

5. Ouverture et évaluation des propositions

• Propositions techniques

- l. Procès-verbal d'ouverture des propositions techniques
- m. Procès-verbal d'évaluation des propositions techniques
- n. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation
- o. Preuve d'information aux soumissionnaires non qualifiés techniquement

• Propositions financières

- p. Procès-verbal d'ouverture des propositions financières
- q. Procès-verbal d'évaluation des propositions financières
- r. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation

6. attribution et négociation

- s. Preuve de notification d'attribution provisoire
- t. PV de négociation (selon le cas)
- u. Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

Légende de la procédure de demande de cotation

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Dossier de demande de cotation

- a. Lettre d'invitation à soumissionner (Avis de consultation publié)
- b. Dossier de demande de cotation validé

3. Réception & Ouverture des offres

- c. Offres des soumissionnaires
- d. Actes de désignation des membres de la CPMP
- e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

4. Analyse, évaluation & attribution

- g. Rapport d'analyse et de synthèse
- h. PV d'attribution provisoire des offres signé
- i. Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs
(le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. Preuve de notification d'attribution provisoire
- k. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- l. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

5. Contractualisation

- m. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- n. Preuve de notification du marché au titulaire
- o. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Annexe 3 : Tableau de détermination du délai moyen de passation➤ **Gestion 2016**

N°ordre	Intitulés du marché	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
1	Travaux de construction de la clôture du cimetière chrétien de l'arrondissement de Pobè	7	0	69	-	76
2	Travaux de clôture de l'EPP Zone résidentielle de Pobè	7	0	69	-	76
3	Maitrise d'œuvre / contrôle de la construction de douze (12) boutiques au hall IFA de Pobè	16	0	29	-	45
4	Maitrise d'œuvre / contrôle de la construction de neuf (09) boutiques au hall IFA de Pobè	12	-	29	-	41
5	Travaux de rénovation du parc à maïs de Pobè lot 1	33	23	106	40	202
6	Travaux de rénovation du parc à maïs de Pobè lot 2	33	23	106	40	202
7	Travaux de rénovation du parc à maïs de Pobè lot 3	33	23	106	40	202
8	Travaux de construction de neuf (09) boutiques au hall IFA de Pobè	49	-	-	18	67
9	Travaux de construction de douze (12) boutiques au hall IFA de Pobè	30	0	20	27	77
10	Etudes techniques, contrôle et surveillance des infrastructures d'entretien périodique ITR	-	-	-	-	
TOTAL						988
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						574
Volume de marchés concernés (pertinents)						7
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						82

➤ Année 2017

N°ordre	Intitulé du marché	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
1	Travaux d'extension de l'AEV d'Igana vers les localités de kpanyikpan, Oko Ikpo, Akpai, Tèchimi, Igbo Emourin	29	165	48	39	281
2	Travaux de construction de module de trois salles de classes + bureau magasin avec module de latrines à 4 cabines à l'EPP Agbarou Ayere Pobè	31	0	-	-	31
3	Travaux de construction de module de trois salles de classes + bureau magasin avec module de latrines à 4 cabines à l'EPP Ogouba Pobè	-	0	133	38	171
4	Travaux de construction de module de trois salles de classes + bureau magasin avec module de latrines à 4 cabines à l'EPP Mossafedjo Pobè	57	0	133	31	221
5	Travaux de construction de module de trois salles de classes + bureau magasin avec module de latrines à 4 cabines à l'EPP Akpata ayekou Pobè	-	0	159	31	190
6	Travaux de construction de module de trois salles de classes + bureau magasin avec module de latrines à 4 cabines à l'EPP Igbo dogui Pobè	-	26	133	31	190
7	Travaux de construction de module de trois salles de classes + bureau magasin avec module de latrines à 4 cabines à l'EPP Igbo ossou Pobè	-	0	215	21	236
8	Travaux de construction du centre de santé de Akpaté dans l'arrondissement d'Igana	32	0	38	40	110
9	Travaux de construction du centre de santé de Banigbe dans l'arrondissement d'Ahoeyeye	-	-	58	13	71
10	Travaux de construction du centre de santé d'Egoukou dans l'arrondissement d'Igana	-	35	58	13	106
11	Travaux de construction de module de trois salles de classes + bureau magasin avec module de latrines à 4 cabines à l'EPP Araromi Pobè	-	62	66	6	134
12	Travaux de réalisation de l'adduction d'eau villageoise d'Illemon dans l'arrondissement d'Igana Pobè	30	4	77	13	124
13	Travaux de réalisation d'un forage positif à grand débit pour desservir l'adduction d'eau villageoise d'Illemon Igana Pobè	30	4	108	28	170
14	Contrôle des travaux de réalisation de l'adduction d'eau villageoise d'Illemon, arrondissement d'Igana, Pobè		4	148	13	165
15	Elaboration du plan de formation du personnel de la mairie de Pobè	-	-	-	-	0
16	Travaux de réfection de 3 salles de classes + bureau magasin à l'EPP Akouha Pobè	-	-	161	-	161
TOTAL						2361
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						1616
Volume de marchés concernés (pertinents)						12
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						135